

États financiers du

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

31 décembre 2018 et 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone : 416-777-8500
Télécopieur : 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Fonds de capital Goodwood

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds de capital Goodwood (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds, déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 28 mars 2019

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
États de la situation financière
Au 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs			
Trésorerie		866 642 \$	875 465 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût : 4 581 444 \$; 6 262 474 \$ au 31 décembre 2017)	6	5 292 484	7 866 991
Sommes à recevoir au titre de la vente de placements		18 528	13 083
Intérêts courus et dividendes à recevoir		20 890	3 789
Total des actifs		6 198 544 \$	8 759 328 \$
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	8	54 256 \$	65 939 \$
Sommes à payer au titre de l'acquisition de placements		–	4 807
Total des passifs (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)		54 256 \$	70 746 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7	6 144 288 \$	8 688 582 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A		4 425 898 \$	6 528 781 \$
Catégorie F		1 718 390	2 159 801
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		6 144 288 \$	8 688 582 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A		15,72 \$	18,12 \$
Catégorie F		10,31	11,75

Approuvé par Goodwood Inc. :

_____, administrateur
 Chef des placements

_____, administrateur
 Président

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	Note	2018	2017
Produits			
Revenu de dividendes		95 778 \$	138 349 \$
Intérêts aux fins de distribution		21 603	1 668
Profits nets (pertes nettes) de change		1 496	(16 862)
Profits nets réalisés sur les actifs financiers		91 510	247 555
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers		(893 477)	421 379
Total des produits		(683 090) \$	792 089 \$
Charges d'exploitation			
Frais de gestion	8	110 824 \$	177 776 \$
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	9	54 588	62 052
Frais juridiques et honoraires professionnels		44 448	61 321
Charges générales et administratives		38 413	39 048
Honoraires d'audit		28 588	44 885
Honoraires du comité d'examen indépendant	8	12 066	11 967
Honoraires des fiduciaires		11 362	11 269
Retenues d'impôt		–	1 356
Total des charges d'exploitation		300 289 \$	409 674 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7	(983 379) \$	382 415 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A		(726 674) \$	241 244 \$
Catégorie F		(256 705)	141 171
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(983 379) \$	382 415 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

31 décembre 2018

Séries	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Opérations sur les parts			Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
			Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transfert vers/depuis	
Catégorie A	6 528 781 \$	(726 674) \$	900 \$	(1 112 342) \$	(264 767) \$	4 425 898 \$
Catégorie F	2 159 801	(256 705)	62 676	(512 149)	264 767	1 718 390
Total	8 688 582 \$	(983 379) \$	63 576 \$	(1 624 491) \$	- \$	6 144 288 \$

31 décembre 2017

Séries	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Opérations sur les parts			Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
			Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transfert vers/depuis	
Catégorie A	9 868 087 \$	241 244 \$	23 460 \$	(2 044 625) \$	(1 559 385) \$	6 528 781 \$
Catégorie F	451 985	141 171	56 620	(49 360)	1 559 385	2 159 801
Total	10 320 072 \$	382 415 \$	80 080 \$	(2 093 985) \$	- \$	8 688 582 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Tableaux des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(983 379) \$	382 415 \$
Profits nets réalisés sur les actifs financiers	(91 510)	(247 555)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	893 477	(421 379)
	(181 412)	(286 519)
Achats de placements	(8 770 721)	(15 924 525)
Produit de la vente de placements	10 543 261	14 930 689
(Augmentation) diminution nette de la somme à recevoir au titre de la vente de placements	(5 445)	50 151
Augmentation nette des intérêts courus et dividendes à recevoir	(17 101)	(1 290)
(Diminution) augmentation nette des créditeurs et charges à payer	(11 683)	11 401
(Diminution) augmentation nette des sommes à payer au titre de l'achat de placements	(4 807)	4 807
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 552 092	(1 215 286)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	63 576	80 080
Paiement au titre du rachat des parts rachetables	(1 624 491)	(2 093 985)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(1 560 915)	(2 013 905)
Diminution nette de la trésorerie	(8 823)	(3 229 191)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	875 465	4 104 656
Trésorerie à la clôture de l'exercice	866 642 \$	875 465 \$
Intérêts reçus	1 049	2 461
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	99 231	134 910

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements
Au 31 décembre 2018

VALEUR NOMINALE / NOMBRE D' ACTIONS	DESCRIPTION	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET
		\$	\$	
Placements détenus				
Titres de sociétés ouvertes canadiennes				
27 865	Great Canadian Gaming Corporation	426 683	1 333 898	21,71
88 196	Polaris Infrastructure Inc.	1 277 175	908 419	14,78
293 932	The Westaim Corp.	714 533	758 345	12,34
82 124	Medexus Pharmaceuticals Inc.	126 600	394 195	6,42
190 426	BSM Technologies Inc.	230 763	152 341	2,48
27 280	Freshii Inc., catégorie A	69 842	69 837	1,14
29 200	Maxim Power Corp.	62 934	63 364	1,03
8 410	Extencare Inc.	66 102	53 404	0,87
67 855	UrtheCast Corp.	54 640	10 857	0,18
		3 029 272	3 744 660	60,95
Titres de sociétés fermées canadiennes				
37 783	AMP Solar Group Inc.	–	302 264	4,92
166 600	Morgan Solar Inc., Actions privilégiées A	193 071	41 650	0,68
		193 071	343 914	5,60
Titres de sociétés ouvertes étrangères				
171 585	Lloyds Banking Group PLC (ADR)	706 278	599 015	9,75
60 995	Akumin Inc.	313 397	282 808	4,60
322	Netflix Inc.	148 851	117 532	1,91
		1 168 526	999 355	16,26
Obligations de sociétés fermées étrangères				
150 000	Virginia Black LLC, 12,5 %, 31 janvier 2019	190 575	204 555	3,33
		190 575	204 555	3,33
Bons de souscription				
37 500	Virginia Black LLC, bons de souscription, 26 février 2021	–	–	–
16 000	BioAmber Inc., bons de souscription, 27 janvier 2021	–	–	–
		–	–	–
Total des placements détenus		4 581 444 \$	5 292 484 \$	86,14
Total des placements		4 581 444	5 292 484	86,14
Autres actifs, montant net			851 804	13,86
Actif net			6 144 288	100,00

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 23 décembre 1999 dans le cadre d'une déclaration de fiducie et est régi par la troisième convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 11 juin 2014, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de fiducie »). Le Fonds dépose auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières provinciales et territoriales du Canada un prospectus simplifié et une notice annuelle chaque année, aux fins du placement public de ses parts. Les parts du Fonds sont actuellement offertes au public aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle datés du 11 mai 2018 (collectivement le « prospectus »). Les participations dans le Fonds sont divisées en parts de catégorie A et en parts de catégorie F. Les parts de catégorie A ont été émises à compter du 29 décembre 1999. Les parts de catégorie F peuvent être achetées depuis le 10 juin 2016. Le siège social du Fonds est situé au 212, rue King Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario), M5H 1K5.

Les services de gestion du Fonds et de placement sont fournis par Goodwood Inc. (le « gestionnaire »), membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. À titre de gestionnaire, le gestionnaire gère les activités quotidiennes et le portefeuille de placements du Fonds. De plus, le gestionnaire est le promoteur du Fonds. La Société de fiducie Computershare du Canada est le fiduciaire du Fonds (le « fiduciaire ») et Banque Nationale Réseau Indépendant (« BNRI ») est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'accroître son capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans un grand nombre de secteurs et offrant, de l'avis du gestionnaire, un potentiel supérieur à la moyenne.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds privilégie les titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines, à savoir, des émetteurs qui ont des liens au Canada ou aux États-Unis, notamment ceux qui sont situés au Canada ou aux États-Unis, ceux dont les titres sont cotés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis ou ceux dont une importante tranche de leurs produits ou de leurs bénéfices provient du Canada ou des États-Unis ou dont une importante tranche de leurs actifs est détenue au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds pourrait également acheter des titres additionnels comme des dépôts à terme, du papier commercial, des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des gouvernements et des sociétés si la conjoncture en vigueur nécessite la prise d'une position défensive. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 15 % de sa valeur liquidative au coût dans des obligations de pacotille ou d'autres titres de créance dont le rendement total est comparable à celui d'un titre de capitaux propres.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, hormis les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont présentés à la juste valeur.

Approbation des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le gestionnaire et autorisés aux fins de publication le 28 mars 2019. Ils comprennent tous les événements postérieurs à la date de clôture survenus jusqu'à cette date.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

2. MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, et les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

Estimations et hypothèses comptables critiques

L'établissement des états financiers exige que la direction exerce un jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et les estimations comptables les plus importants utilisés par le Fonds dans le cadre de l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Le Fonds peut, de temps à autre, détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque des techniques d'évaluation (comme des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et analysées périodiquement par les membres d'expérience du personnel du gestionnaire.

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La juste valeur des titres non cotés sur un marché actif peut être déterminée par le Fonds à l'aide de sources de cotation reconnues (comme des agences de cotation) ou de prix indicatifs établis par les teneurs des marchés des obligations et des titres de créance. Le Fonds doit faire preuve de jugement et doit estimer la quantité et la qualité des sources de cotation utilisées. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer une position à l'aide de ses propres modèles, lesquels sont habituellement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement considérées comme des normes au sein du secteur. Les modèles s'appuient sur des données observables, dans la mesure du possible. Cependant, en ce qui a trait au risque de crédit (lié tant au Fonds qu'à ses contreparties), la direction doit faire des estimations en raison de la volatilité et de la corrélation. Toute modification des hypothèses portant sur ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux données de tous les exercices présentés dans les présents états financiers.

Trésorerie

La trésorerie est composée des dépôts en trésorerie auprès de BNRI.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Comptabilisation, évaluation et classement

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), a remplacé la Norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 instaure de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les instruments financiers, notamment en ce qui a trait à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme exige que les actifs soient classés en fonction du modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. La norme comprend trois principales catégories de classement des actifs financiers : évalués au coût amorti, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Il élimine les catégories existantes de l'IAS 39 soit, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et disponibles à la vente. L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences actuelles de l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers. Lors de la transition à l'IFRS 9, les actifs financiers (titres de créance, instruments de capitaux propres) qui avaient auparavant été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été reclassés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs dérivés et les passifs dérivés qui étaient auparavant classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers qui étaient auparavant classés comme prêts et créances ont été reclassés au coût amorti. Les passifs financiers qui étaient auparavant classés comme autres passifs financiers ont été reclassés au coût amorti au moment de la transition à l'IFRS 9. Les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption de l'IFRS 9 ont été appliqués de manière rétrospective. L'information présentée pour 2017 reflète les exigences de l'IFRS 9. L'adoption de l'IFRS 9 n'a entraîné aucun changement à la base d'évaluation des instruments financiers du Fonds et, par conséquent, elle n'a eu aucune incidence sur l'actif net.

Le Fonds classe ses placements en titres de créance et en titres de capitaux propres ainsi que ses instruments dérivés comme des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers que le Fonds classe et évalue au coût amorti comprennent les sommes à recevoir au titre de la vente de placements, les intérêts courus et les dividendes à recevoir ainsi que les billets à recevoir.

Les passifs financiers qui sont classés et évalués au coût amorti comprennent les sommes à payer au titre de l'acquisition de placements et les rachats à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, à la juste valeur, et les coûts d'opérations connexes sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de montage à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les variations nettes des profits et des pertes latents découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global, sous la variation nette de la plus-value latente des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes réalisés découlant de la vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont calculés comme étant le produit de la sortie diminué du coût moyen. Les coûts

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

moyens ne comprennent pas l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres de créance.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont arrivés à expiration ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle du passif a été éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Le revenu de dividendes provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état du résultat global sous revenu de dividendes, avant les retenues d'impôt, lorsque le droit du Fonds de recevoir les paiements est établi. Les dividendes déclarés sur les titres vendus à découvert sont comptabilisés à titre de dividendes à la date ex-dividende. Les montants non encore reçus ou payés sont inclus dans l'état de la situation financière dans les dividendes à recevoir et les dividendes à payer sur les titres vendus à découvert, respectivement. Les intérêts aux fins de distribution gagnés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Évaluation à la juste valeur

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix du marché à la clôture de la bourse à la date de présentation de l'information financière. Dans les cas où le prix de clôture se situe hors de la fourchette acheteur-vendeur de clôture, le cours acheteur ou le cours vendeur qui se rapproche le plus du prix de la dernière opération sera utilisé.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture des marchés en vigueur chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées peuvent comprendre le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers classés et évalués au coût amorti : Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des remboursements de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des opérations des porteurs de parts et des opérations connexes.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon le solde net des profits et des pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Sommes à payer au titre de l'achat de placements et sommes à recevoir au titre de la vente de placements

Les sommes à recevoir au titre de la vente de placements et les sommes à payer au titre de l'achat de placements qui ont fait l'objet d'engagements contractuels sont comptabilisées dans l'état de la situation financière pour le montant à recevoir ou à payer.

Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet deux catégories de parts rachetables qui sont rachetables au gré du porteur, mais qui ne sont pas assorties des mêmes attributs. Les parts du Fonds sont classées en tant que passif aux termes de la Norme comptable internationale (*International Accounting Standard*, ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), étant donné que des distributions en trésorerie aux porteurs de parts s'imposent, au besoin.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, lequel est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de la part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé pour chaque catégorie de parts du Fonds et correspond à la quote-part de l'actif net du Fonds de la catégorie respective, divisée par le nombre de parts en circulation à la date d'évaluation.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à la division de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice pour chaque catégorie.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils comprennent les honoraires et les commissions payés aux agents, aux conseillers, aux courtiers et aux contrepartistes. Les coûts d'opérations sont immédiatement comptabilisés à titre de charges en résultat net.

Écarts de conversion

Les opérations de placement, les produits et les charges libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les montants des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) de change des états du résultat global. Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les variations nettes de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net des états du résultat global.

Imposition

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du Fonds aux fins de l'impôt et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat et, par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres qu'en capital n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôt à titre de charge portée en déduction du revenu imposable.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants.

Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date ou avant une date précise ou encore au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds à la date de clôture.

31 décembre 2018

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
BioAmber Inc.	27/01/2021	5,50	88 000	–
Virginia Black LLC	26/02/ 2021	À déterminer	–	–

31 décembre 2017

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
BioAmber Inc.	27/01/2021	5,50	88 000	–

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers servent de référence pour la comparaison avec les instruments comptabilisés dans l'état de la situation financière, mais ils ne sont pas nécessairement représentatifs des montants des flux de trésorerie futurs y afférents ou de la juste valeur actuelle des instruments. Par conséquent, ils ne reflètent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ou au risque lié au cours du marché. Les instruments dérivés ont un effet favorable (actifs) ou défavorable (passifs) selon les fluctuations des cours du marché ou des cours de change par rapport aux cours prévus dans les modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés disponibles, la mesure dans laquelle l'effet des instruments est favorable ou défavorable et, ainsi, la juste valeur globale des actifs et des passifs financiers dérivés peuvent varier de façon considérable de temps à autre.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

Facteurs de risque financiers

Les activités du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui englobe le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). L'exposition du Fonds aux risques financiers porte essentiellement sur ses placements.

Le Fonds est également exposé à des risques d'exploitation, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque de subir des pertes sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer les risques de perte de valeur de titres détenus par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement diminuée.

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché et par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des lignes directrices internes qui fixent des cibles pour chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

Le Fonds a recours à différentes méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels il est exposé. Ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Le risque de crédit est géré par le gestionnaire grâce à une sélection prudente de titres et à la diversification du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire surveille l'ensemble des positions du Fonds sur les marchés quotidiennement et les placements sont maintenus à l'intérieur d'une fourchette établie.

L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière et à l'incapacité éventuelle d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. La compensation et la garde de la quasi-totalité des instruments financiers sont prises en charge par BNRI. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où BNRI pourrait être incapable de respecter son obligation de remettre les titres du Fonds ou de rembourser les sommes dues. Dominion Bond Rating Service a attribué la note de A-1 à BNRI. Le Fonds prévoit ne subir aucune perte en raison de cette concentration.

Au 31 décembre 2018, le Fonds détenait une obligation qui n'était pas notée.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie périodiques de parts rachetables. Par ailleurs, le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé. Habituellement, les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont peu liquides. Le Fonds pourrait donc ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur de façon à combler ses besoins en liquidités ou à réagir à des événements précis comme la détérioration du degré de solvabilité d'un émetteur en particulier.

Le Fonds gère son risque de liquidité essentiellement en investissant dans des titres négociables et dans d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être rapidement vendus dans des conditions normales. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et de titres très liquides pour assurer une liquidité adéquate.

La politique du Fonds stipule que le gestionnaire doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds. Les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne représente pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme. En outre, le Fonds a besoin d'un avis de rachat de parts approprié et peut, dans des circonstances exceptionnelles, suspendre les rachats si c'est dans l'intérêt de tous les porteurs de parts. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2018 ou en 2017. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à un important risque de liquidité.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

iii) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison de la variation de variables de marché comme les cours du marché, les cours de change et les taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité qui suit reflète la façon dont l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait été influencé par une variation raisonnablement possible de la variable de risque pertinente chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et les écarts pourraient être importants.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'ils soient le fait de facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Le Fonds est essentiellement exposé au risque de prix en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres privilégiés et des dérivés connexes.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements comprend des titres de sociétés issus de divers secteurs, lesquels sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés boursiers. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Le gestionnaire gère le risque de prix du Fonds en constituant un portefeuille diversifié de placements négociés sur divers marchés qui peuvent ne pas être mis en corrélation entre eux. Les positions du Fonds et la conjoncture générale dans laquelle le Fonds évolue sont surveillées quotidiennement.

Au 31 décembre 2018, si le cours des titres du Fonds avait connu une hausse ou une baisse de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 264 624 \$ (393 350 \$ en 2017).

Le Fonds est également exposé au risque de prix par la concentration de son portefeuille de placements et il gère ce risque au moyen d'une surveillance quotidienne du portefeuille afin de respecter les stratégies de placement du Fonds, lesquelles sont énoncées dans le prospectus du Fonds.

b) Risque de change

Le Fonds peut détenir des actifs et des passifs monétaires et non monétaires libellés ou négociés en d'autres devises que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des opérations futures sur des actifs et des passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des cours de change.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire, en dollars canadiens, des devises auxquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 décembre 2018

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	20 559 \$	1 203 910 \$	19,90	61 223 \$	1,0

31 décembre 2017

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	– \$	394 315 \$	4,50	19 716 \$	0,2

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne porte pas intérêt ou est réévaluée quotidiennement. Par conséquent, le portefeuille du Fonds n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Toutefois, les placements sous-jacents peuvent comprendre des placements dans des titres à taux d'intérêt fixe, ce qui pourrait les exposer au risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2018, selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Il illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables advenant le cas où les taux d'intérêt du marché en vigueur augmenteraient ou diminueraient de 1 %, et où la courbe de rendement subirait un déplacement parallèle, toutes les autres variables demeurant constantes.

Durée à l'échéance	31 décembre 2018
Moins de 1 an	204 555
Total	204 555
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	170
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)	0,00 %

Au 31 décembre 2017, le Fonds n'était pas exposé directement au risque de taux d'intérêt.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés en bourse) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la fin de l'exercice. Un marché est considéré comme actif si des opérations sur l'actif ou le passif ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. Si une variation importante de la juste valeur est observée de la clôture des marchés jusqu'à minuit à la date de fin de l'exercice, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture de marché en vigueur chaque date de clôture d'un exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Le Fonds répartit ses instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon une hiérarchie fondée sur les données importantes ayant servi à l'établissement de leur juste valeur, comme suit :

- Niveau 1 : données qui correspondent aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que l'entité peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié par la suite, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2018 et 2017, selon la hiérarchie des justes valeurs :

Au 31 décembre 2018

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</i>				
Titres obligataires	–	–	204 555	204 555
Titres de capitaux propres	4 744 015	–	302 264	5 046 279
Titres privilégiés	–	–	41 650	41 650
	4 744 015	–	548 469	5 292 484
Total	4 744 015	–	548 469	5 292 484

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net</i>				
Titres de capitaux propres	7 291 527	–	492 164	7 783 691
Titres privilégiés	–	–	83 300	83 300
	7 291 527	–	575 464	7 866 991
Total	7 291 527	–	575 464	7 866 991

Pour l'exercice présenté au 31 décembre 2018, un titre a été transféré du niveau 3 au niveau 1. Pour l'exercice présenté au 31 décembre 2017, un titre a été transféré du niveau 3 au niveau 1.

La majorité des placements détenus par le Fonds sont des placements inscrits à la cote d'une bourse pour lesquels des cours du marché liquide sont faciles à obtenir. Toutefois, la direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer la juste valeur de certains placements. Ces placements sont classés dans le niveau 3 à titre de placements en titres de sociétés fermées non cotées en bourse et sont par conséquent assortis de données non observables importantes ou d'hypothèses. Puisqu'aucun prix observable n'est disponible pour ces titres, le Fonds utilise des techniques d'évaluation pour déterminer les justes valeurs aux dates d'évaluation présentées.

Il arrive à l'occasion que ce soit le gestionnaire qui détermine les techniques d'évaluation et la valeur des placements de niveau 3. Les techniques d'évaluation des placements dans des titres de sociétés fermées détenus par le Fonds comprennent entre autres : l'évaluation implicite faite par un tiers significatif; toute opération effectuée dans des conditions de concurrence normale; des escomptes appliqués dans le cadre d'opérations importantes qui ne sont pas effectuées dans des conditions de concurrence normale afin de tenir compte des avantages économiques tirés d'opérations particulières dont tous les porteurs de titres de capitaux propres ne peuvent se prévaloir; des contrats d'achat ou tout autre document pertinent, des comparaisons avec des instruments similaires pour lesquels il existe des cours de marché observables, l'utilisation de modèles d'évaluation internes, des entretiens fréquents avec la direction ou des membres du conseil d'administration de sociétés fermées, l'analyse d'états financiers et l'établissement des flux de trésorerie futurs liés aux titres de niveau 3 faisant l'objet d'une évaluation. Les estimations de la juste valeur peuvent également être ajustées en fonction de tout autre facteur, tel que le risque de liquidité ou l'incertitude par rapport à l'ensemble des activités d'exploitation, dans la mesure où le gestionnaire estime que ces facteurs pourraient avoir ou auront probablement un effet sur la juste valeur.

Les évaluations de niveau 3 sont passées en revue fréquemment par le gestionnaire du Fonds et tout particulièrement par le chef des placements du gestionnaire, lequel chef est l'ultime responsable de l'évaluation de la juste valeur. Le gestionnaire analyse la pertinence des données du modèle d'évaluation, de même que le résultat de l'évaluation à l'aide de diverses méthodes et techniques d'évaluation reconnues pour leur caractère normalisé au sein du secteur.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des placements classés au niveau 3 aux 31 décembre 2018 et 2017.

31 décembre 2018

	Niveau 3
Solde à l'ouverture de l'exercice	575 464 \$
Achats	190 575
Transferts depuis le niveau 3, montant net	(189 900)
Variation de la moins-value latente	(27 670)
Total des placements	548 469 \$

31 décembre 2017

	Niveau 3
Solde à l'ouverture de l'exercice	507 632 \$
Achats	433 547
Transferts depuis le niveau 3, montant net	(433 547)
Variation de la plus-value latente	67 832
Total des placements	575 464 \$

L'évaluation faite par le gestionnaire de la juste valeur des titres de niveau 3 s'appuie sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Fonds détenait un placement de niveau 3 dans des actions ordinaires d'AMP Solar Group Inc., société fermée, dont la juste valeur était de 302 264 \$ (302 264 \$ en 2017). La juste valeur de ce titre repose sur une valeur actualisée nette des flux de trésorerie de 14,25 %, déduction faite des frais de vente et charges générales et administratives du siège social, pour la durée des projets d'exploitation contractuels de la société. Aucune valeur n'est donnée au portefeuille de projets à venir de l'émetteur. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation appliqué, toutes les autres variables demeurant constantes, pourrait mener à une diminution de la juste valeur de ce placement de l'ordre de 24 959 \$ (ou de 0,41 %). En 2017, AMP Solar a émis 192 473 actions à 66,63 \$ l'action. L'estimation de la juste valeur faite par le Fonds représente un escompte de 88 % sur l'émission d'actions de 2017.

Le Fonds détenait un placement de niveau 3 dans des obligations convertibles de Virginia Black, LLC, société fermée américaine, dont la juste valeur était de 204 555 \$ (néant en 2017). La juste valeur de ce titre est évaluée au coût. La variation de la valeur marchande est attribuable aux profits et pertes de change.

Finalement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Fonds détenait également un placement de niveau 3 dans des actions privilégiées de Morgan Solar Inc., société fermée, dont la juste valeur était de 41 650 \$ (83 300 \$ au 31 décembre 2017). Selon une hypothèse de continuité de l'exploitation, la juste valeur de ce titre repose sur un escompte de 82 % sur le résultat de l'opération la plus récente conclue dans des conditions de concurrence normale pour une catégorie semblable de titres ayant un rang supérieur à celui du placement du Fonds en cas de liquidation. Une hausse ou une baisse de 5 % des taux d'actualisation appliqués, toutes les autres variables demeurant constantes, pourrait mener à une diminution ou à une augmentation de la juste valeur de ce placement de l'ordre de 11 360 \$, soit 0,18 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

7. PARTS

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 se répartit comme suit :

31 décembre 2018

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	360 285	57	(63 941)	(14 767)	281 634
Catégorie F	183 775	5 509	(45 320)	22 744	166 708

31 décembre 2017

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	568 839	1 363	(118 422)	(91 495)	360 285
Catégorie F	40 627	5 236	(4 315)	142 227	183 775

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée comme suit :

Catégorie	2018			2017		
	Diminution par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Diminution par part	Augmentation par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Augmentation par part
Catégorie A	(726 674)	308 702	(2,35)	241 244	441 414	0,55
Catégorie F	(256 705)	179 219	(1,43)	141 171	143 420	0,98

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds conclut des opérations entre parties liées avec le gestionnaire. Les opérations entre parties liées sont des opérations effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et convenue par la partie liée.

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements, et fournit des analyses de placement et prend des décisions ayant trait au placement des actifs du Fonds. Aux termes de la convention de fiducie et de la convention de gestion datées du 27 janvier 2006, le gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion annuels représentant 1,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie A et 0,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie F du Fonds, calculés et comptabilisés chaque date d'évaluation du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Les frais de gestion sont assujettis à la TVH. Le gestionnaire verse aux courtiers ou aux contrepartistes, à même les frais de gestion, une commission de suivi sur les parts de catégorie A pouvant atteindre 1,0 % par année.

Les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été de 110 824 \$ (177 776 \$ en 2017). De ce montant, les commissions de suivi versées aux courtiers ou aux contrepartistes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont élevées à 46 584 \$ (48 857 \$ en 2017). Au 31 décembre 2018, les frais de gestion à payer se chiffraient à 3 020 \$ (3 105 \$ au 31 décembre 2017). Ce montant est présenté dans les crédateurs et charges à payer de l'état de la situation financière.

Rachat

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, aucuns frais de rachat ne sont payables au Fonds. Toutefois, le gestionnaire peut, à son gré, prélever une déduction pour opération à court terme pouvant s'élever à au plus 2 % de la valeur par part des parts rachetées dans les 90 jours suivant leur achat.

La déduction pour opération à court terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 retenue sur les sommes payées au rachat des titres qui ont été payés au Fonds s'établissait à néant (néant en 2017).

Divers

La trésorerie et les placements aux 31 décembre 2018 et 2017 sont détenus par le courtier du gestionnaire, BNRI.

Certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire peuvent devenir dirigeants ou administrateurs de sociétés dont les titres font partie des placements en portefeuille du Fonds. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Le gestionnaire tient une liste de ces sociétés sur son site Web à l'adresse www.goodwoodfunds.com et a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts relativement aux relations. Cette liste peut être modifiée à l'occasion. En conséquence, le gestionnaire recommande aux investisseurs de consulter le site Web fréquemment et avant d'effectuer des achats additionnels de parts du Fonds.

De plus, le gestionnaire, certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire, ou une société liée au gestionnaire, peuvent, de temps à autre, fournir contre rémunération des services à des émetteurs dont les titres font partie des placements du Fonds. Le gestionnaire a pour politique d'apporter des ajustements appropriés aux honoraires qu'il facture au Fonds lorsqu'il reçoit des honoraires ou une autre forme de rémunération directement des émetteurs dans lesquels le Fonds a investi. Le total des remises d'honoraires versées au Fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est chiffré à 24 441 \$ (548 \$ en 2017) et est porté au crédit des frais de gestion présentés dans les états du résultat global. Goodwood Management Services Ltd., filiale de Goodwood Inc., a conclu une entente de consultation d'une durée de 5 ans avec Polaris Infrastructure Inc. (anciennement Ram Power Corp.) en date du 13 mai 2015 et Goodwood Inc. a conclu une entente de consultation d'une durée de 4 ans avec Medexus Pharmaceuticals Inc. (anciennement Pediapharm Inc.) en date du 16 octobre 2018. Goodwood Inc. a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter les conflits d'intérêts.

En 2013, le gestionnaire a mis en œuvre un programme d'autorisation de rééquilibrage entre les fonds de placement gérés par le gestionnaire. Ces opérations ont été exécutées à la juste valeur pour une contrepartie en trésorerie. Aucune opération de rééquilibrage n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2018

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour le Fonds. Le CEI a pour mandat de se pencher sur les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui faire des recommandations à cet égard. Le gestionnaire facture au Fonds la rémunération versée aux membres du CEI et les coûts liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global. Le CEI fait rapport de ses activités annuellement aux porteurs de parts du Fonds, et son rapport annuel est mis à la disposition des porteurs de parts sur son site Web vers le 31 mars chaque année.

Au 31 décembre 2018, 695 parts du Fonds étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements sur les commissions de courtage versées à des parties liées.

9. COMMISSIONS DE COURTAGÉ

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total des commissions de courtage payées par le Fonds s'est établi à 53 663 \$ (62 052 \$ en 2017) et les commissions sur les opérations de financement d'entreprise se sont élevées à 12 150 \$ (84 125 \$ en 2017). Au cours de l'exercice, le total des commissions versées par le Fonds s'est établi à 65 813 \$ (146 176 \$ en 2017). De ce montant, les commissions brutes versées au gestionnaire et à NBIN Inc. se sont chiffrées à environ 49 971 \$ (53 712 \$ en 2017).

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds, une fiducie de fonds commun de placement, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur ses gains nets imposables ni sur son revenu net pour l'exercice s'il distribue ces gains et ce revenu aux porteurs de parts. Le fiduciaire du Fonds distribue le revenu imposable du Fonds aux porteurs de parts de manière à éliminer tout l'impôt sur le résultat qui serait par ailleurs payable par le Fonds. Ces distributions sont imposables dans les mains des porteurs de parts.

Les pertes en capital ne s'éteignent pas et peuvent être utilisées pour réduire les gains nets réalisés d'exercices futurs. Au 31 décembre 2018, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 4 946 332 \$ (4 946 332 \$ en 2017). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de vingt ans et utilisées pour réduire le revenu net imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2018, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital totalisant 1 935 200 \$ (1 919 586 \$ en 2017).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds se compose de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (la « valeur liquidative »). Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les variations pertinentes sont présentées dans l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Aucune exigence réglementaire externe n'exige le maintien d'un montant en capital minimal.